



Rapport de la Commission des finances (CoFin) au Conseil communal sur le préavis municipal n° 23/2023

Budget 2024

Président Gilbert Dupuis

Membres Sergio Del Gottardo - Frédéric Gygax - Yves-Marie Hostettler - Walter Lanz

Résumé et commentaires de la CoFin

Conformément à l'article 80 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances (CoFin) a pris connaissance du préavis 23/2023 relatif au Budget 2024, soumis par la Municipalité (MUN) et validé par celle-ci en date du 16 octobre 2023.

Le budget de fonctionnement 2024 présente un déficit de CHF 505'360.- résultant d'un total de charges de CHF 23'759'710.- contre CHF 23'254'350.- de revenus.

Ce déficit d'environ 2.13% des charges de fonctionnement pour 2024 est principalement attribuable aux différents facteurs inhérents à une rapide croissance démographique de notre commune ces deux dernières années.

La récente croissance démographique engendrera également une augmentation des revenus sous forme d'impôts budgétisés avec prudence.

La marge d'autofinancement du budget 2024 (BU24), en baisse par rapport au budget 2023 (BU23), ne permettra pas de couvrir l'ensemble des dépenses de l'ambitieux programme d'investissement présenté par la Commune.

La CoFin s'est réunie le 6 novembre pour un premier examen détaillé et la préparation des questions à adresser à la MUN. Le 13 novembre dernier, une seconde séance a été organisée en présence de M. Etienne Fleury, syndic, de M. Christian Franco, boursier, et de M. Milos Dangubic, adjoint boursier, afin de développer et prendre connaissance des réponses de la MUN. Celles-ci reçues par écrit et par oral ont donné entière satisfaction à la CoFin, répondant ainsi au mandat attribué. Nous les remercions pour la qualité et la précision des informations et commentaires.

Lors de cette même rencontre, la CoFin a encouragé et soutenu la MUN dans ces différents projets d'adaptation d'ordre organisationnel pour un bon fonctionnement administratif et de bien-être pour sa population (infrastructures, subventions, écologie, personnel communal).

La CoFin s'est encore réunie le lundi 20 novembre. Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de cette même commission.

Revenus

L'augmentation des revenus passe de CHF 21'566'270.- en BU23 à CHF 23'254'350.- en BU24, soit une hausse de 7.83%.

Cette augmentation des recettes est essentiellement due à l'arrivée de nouveaux habitants dans notre commune. Nous constatons toutefois également une baisse de la valeur du point d'impôt par habitant de 3.70% entre BU23 et BU24, passant de CHF 34.71 à CHF 33.46.

Compte tenu du développement entre l'évolution des revenus et des charges relatives à l'augmentation de notre population, nous rappelons que la CoFin avait soutenu le préavis de la MUN pour un maintien du taux d'imposition pour les personnes physiques 2024-2025 à 73%.

Charges

Le total des charges passe de CHF 21'746'270.- en BU23 à CHF 23'759'710.- en BU24, soit une hausse de 9.26%. Cette augmentation est principalement liée à l'impact des coûts de fonctionnement concernant l'engagement de 4 emplois à durée indéterminée (CDI) et d'un emploi pour une durée déterminée se limitant à 2024 (CDD).

La population de notre commune se voit renforcée de plus 600 habitants en 2 ans, passant de 4'449 habitants au 01.01.2022 à une projection de 5050 habitants au 01.01.2024.

De nombreuses charges incontournables telles que la participation au déficit d'exploitation des transports publics, l'indexation à l'inflation et l'augmentation des prix d'énergies, justifient le bien-fondé de ce léger déficit. On peut également noter une augmentation de plus 500'000.- pour divers travaux de rénovation.

Lors de l'établissement du budget 2023, la CoFin, d'entente avec la MUN, avait proposé d'augmenter de CHF 180'000.- à CHF 300'000.- le poste « Honoraires et frais d'expertises » (421.385) du Service de l'Urbanisme, ceci afin de faciliter et d'accélérer certains projets figurant au plan d'investissement. Force est de constater que notre MUN en a fait bon usage à ce jour et que le montant de CHF 300'000.- a été reconduit au BU24.

La CoFin salue l'extension de l'aide communale à l'utilisation des transports publics avec une participation de CHF 50'000.- en faveur des aînés ayant atteints l'âge de l'AVS. La Municipalité a proposé de rembourser le montant de CHF 50.- à l'achat d'un abonnement demi-tarif CFF.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport et des différentes informations obtenues, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 23/2023 du 16 octobre 2023 ;
- d'adopter le budget de fonctionnement 2024 qui se présente comme suit :

Dépenses	CHF 23'759'710
Revenus	<u>CHF 23'254'350</u>
Excédent de charges	CHF 505'360

- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 27 novembre 2023

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Gilbert Dupuis
Président/rapporteur



Sergio Del Gottardo



Frédéric Gygax



Yves-Marie Hostettler



Walter Lanz